

Charte de publication de photos et vidéos

Cas cliniques de proctologie

Société Marocaine d'Endoscopie Digestive (SMED)

Préambule

Dans le cadre de sa mission de diffusion du savoir, de promotion de la pratique endoscopique et de valorisation des contributions nationales, la SMED a mis en place de son site web espace « Cas clinique de proctologie »

Cette charte vise à :

- Encadrer la soumission et publication de contenus visuels (photos, vidéos) sur cet espace en ligne;
- Garantir une qualité pédagogique et scientifique élevée
- Assurer le respect de l'éthique médicale, du droit à l'image et de la confidentialité des patients.

Article 1 : Finalité

Les images et vidéos publiées doivent avoir un objectif pédagogique ou scientifique, et contribuer à :

- Illustrer des cas cliniques pertinents ou exceptionnels ;
- Montrer des techniques endoscopiques innovantes ou standardisées ;
- Documenter des pathologies digestives de façon claire et instructive.

Article 2 : Responsabilité des auteurs

Tout contenu soumis à publication doit être accompagné :

- Du nom complet du contributeur (ou groupe), de son affiliation et de son contact professionnel ;
- D'un résumé descriptif du contenu (pathologie, technique, intérêt) ;
- De la date et lieu de réalisation de l'examen.

L'auteur certifie :

- Être l'auteur ou disposer des droits nécessaires à la publication du contenu ;
- Avoir anonymisé toute donnée identifiable du patient (nom, visage, numéro de dossier, etc.) ;

Il est souhaitable d'avoir le consentement éclairé du patient.

L'auteur s'engage à autoriser la SMED à diffuser le contenu sur son site web et dans ses communications scientifiques à but non lucratif

Article 3 : Respect de la confidentialité et du droit à l'image

- Toute image ou vidéo doit respecter la vie privée du patient ;
- Les données permettant l'identification directe ou indirecte doivent être supprimées
- En cas de doute sur le respect de la confidentialité, la SMED se réserve le droit de refuser la publication.

Article 4 : Qualité et pertinence scientifique

Les contenus visuels doivent être :

- Clairs, nets et pertinents sur le plan technique ;
- Accompagnés de légendes explicatives ou d'un texte descriptif rigoureux ;
- Dépourvus de tout élément publicitaire, promotionnel ou inapproprié.

Article 5 : Modalités de soumission

Les auteurs peuvent soumettre leurs contenus en envoyant un email à l'adresse suivante : atlas.proctologie.smed@gmail.com

- Photos : JPEG, PNG (max 10 Mo)
- Vidéos : MP4, MOV, AVI (max 200 Mo)
- L'usage de vidéos commentées est encouragé.

Article 6 : Critères de sélection des soumissions

- Tout contenu soumis sera transmis aux membres du comité scientifique de l'espace « cas clinique de proctologie » qui doit statuer sur l'acceptation ou non de ce contenu dans un délai ne dépassant pas un mois
- Ce comité scientifique se réserve le droit de :
 - Valider, refuser ou demander des modifications du contenu ;
 - Refuser tout contenu jugé :
 - De qualité insuffisante (flou, illisible, mal légendé) ;
 - À caractère promotionnel ou publicitaire ;
 - Non conforme à l'éthique ou au respect du patient.
 - Non pédagogique (cas similaires déjà publiés sur l'Atlas)
- Une lettre de réponse sera envoyée à l'auteur via la même adresse mail du réception du cas clinique

Article 7 : Attestation de publication

Une fois le contenu publié au niveau de l'espace « cas cliniques de proctologie », l'auteur recevra une attestation de publication signée par le président de la SMED et le président du comité scientifique de l'espace « cas clinique d'endoscopie digestive de la SMED »

Article 8 : Droits d'usage et diffusion

- Le contenu accepté devient partie intégrante de l'espace « cas clinique de proctologie » et peut être diffusé sur le site et lors d'activités scientifiques de la société ;
- L'auteur reste propriétaire de ses contenus, mais autorise la SMED à les utiliser à des fins non commerciales, éducatives et scientifiques ;

Article 9 : Révision et modification

La présente charte pourra être modifiée par le bureau de la SMED et validée par le conseil d'administration de la SMED, en fonction de l'évolution des pratiques, des lois, ou des besoins éditoriaux du site.

Article 10 : Adoption

Cette charte a été adoptée par le bureau de la SMED et validée lors de la réunion du CA tenue le 15 Juin 2025 à Rabat.